

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-1/13****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023558-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : LE BOUTER Nolwenn

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : GOUHOURY Pascal

OBJET : Parc Naturel Régional du Gâtinais Français - Approbation de la convention de financement 2022.

Lors de sa séance du 16 avril 2021, l'Assemblée départementale a validé les modalités d'accompagnement du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français. Le présent dossier a pour objet d'approuver la convention de financement 2022.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°1/10 du 25 juin 2010 relative à l'approbation du projet de charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français et l'adhésion du Département au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU les décrets 2011-465 du 27 avril 2011 et 211-654 du 10 juin 2011 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU la délibération du Conseil régional n° CR 2020-043 du 24 septembre 2020 relative à l'adoption d'un nouveau contrat de Parc 2021-2023 en faveur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/11 du 16 avril 2021 relative à l'adoption d'un nouveau contrat de Parc 2021-2023, et à l'adoption des modalités de financement en faveur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention annuelle 2022 en faveur du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, et son programme d'actions, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'attribuer au Parc Naturel Régional du Gâtinais français une subvention de 143 000 € pour son programme d'actions 2022. Ce montant sera prélevé sur l'action « Contrats intercommunaux » - opération « Aide au Parc Naturel Régional du Gâtinais français – DI 2022 »,

Article 3 : d'attribuer au Parc Naturel Régional du Gâtinais français une subvention de 50 000 € pour son programme d'actions 2022. Ce montant sera prélevé sur l'action « Contrats intercommunaux » - opération « Fonctionnement Parcs Naturels Régionaux – AE 2022 »,

Article 4 : d'autoriser le Président à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne